

## **A la porte de chez lui, malgré un courrier rassurant**

**35 ans de vie dans un appartement du Chemin de l'Etang à Châtelaine. Soudain, une porte d'entrée bloquée sur ordre d'un propriétaire immobilier sans âme. Pourtant, un courrier donnait un délai jusqu'à fin décembre 2017.**

RG\* est désemparé. Il sort de chez lui quelques instants, en ce lundi 28 août 2017. Lorsqu'il revient, ses serrures ont été changées, il ne peut accéder à son appartement, ce lieu où il vit depuis 35 ans. Certes, il savait bien qu'il devait quitter les lieux, puisque le vaste projet immobilier concernant cette zone entièrement vidée peu à peu, en faisait l'un des derniers habitants. Sauf que, il avait encore un peu de temps devant lui, jusqu'à la fin de l'année en tous cas.

### **Loyers payés, serrure changée**

Il paie ses loyers, il négocie, il obtient un courrier qui lui indique que son dernier délai pour quitter les lieux sera la fin de l'année 2017. Il prend donc des dispositions dans ce sens. Or, il semble que le propriétaire, un promoteur immobilier acquéreur de cette zone à démolir pour y reconstruire un projet pharaonique, a changé d'avis. Simplement, sur un coup de tête... Il s'est rétracté, il a envoyé les huissiers. Et notre homme se retrouve à la rue, dans l'heure.

### **A la rue, et privé de ressources**

Face à ce petit immeuble entièrement vide à l'exception de RG, un parking avec ce qu'il reste d'une activité professionnelle liée aux réparations et à la vente de voitures. RG en a rendu des services. Le cœur sur la main, toujours dans un esprit d'entraide, il a réparé, prêté, repris, vendu. Plusieurs véhicules, alignés, des promesses de vente, de remises en état ou tout simplement des futures pièces détachées, attendent que les dispositions prises par RG leur permettent de trouver un autre lieu d'entreposage.

Hormis le drame privé, c'est donc encore un pan de la vie de notre homme qui bascule. Non seulement interdit d'entrée de son propre appartement, mais encore face à une casse-tête incroyable dont l'enjeu est de ne pas perdre ce qu'il lui reste pour sa survie. Une mesure qui résonne tel un assassinat économique. Sans âme, sans patience ni humanité. D'autant que les travaux de transformation de la rue, du quartier voire de la zone, ne démarreront pas dès que l'homme aura été mis dehors... Et certainement pas avant l'année prochaine donc, en tous les cas, pas avant la fin du délai initialement accordé, soit le 31 décembre 2017. Genève, l'envers du décor.

{\*} RG, prénom connu de la rédaction.

Contact +41 79 782 8384

Ecriture: [be@therightplace.ch](mailto:be@therightplace.ch)